



**AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LA GESTION DU CENTRE MICROPOLIS
DU 1ER JUILLET 2024**

Annexe - COMPTES D'EXPLOITATION PREVISIONNELS 2024-2038

ENTRE : Le Syndicat Mixte Centre Jean-Henri FABRE de SAINT LEONS EN LEVEZOU, représenté par son Président, Monsieur Jean-Luc CALMELLY, dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du comité syndical du 20/02/2026,

Ci-après dénommé « le Délégrant »

D'une part,

ET : La Société d'Economie Mixte « Cité des Insectes », représentée par sa Présidente, Madame Nadine FRAYSSE, dûment habilitée à cet effet,

Ci-après dénommé « le Délégataire »,

D'autre part,

IL EST D'ABORD RAPPELÉ CE QUI SUIT,

Le syndicat mixte Jean-Henri FABRE est propriétaire du centre MICROPOLIS.

Il a confié, par convention de délégation de service public signée le 1^{er} juillet 2024, la gestion, l'exploitation et le développement de cette infrastructure à la SEM Cité des Insectes.

Un avenant n°1 été conclu afin de modifier la rédaction des articles 15 à 17 de la convention de délégation.

Il apparaît que de nouvelles adaptations sont nécessaires concernant l'annexe relative aux comptes d'exploitation prévisionnels 2024-2038 de la convention de délégation de service public en date du 01/07/2024.

Ces adaptations régularisent les montants annuels de contrainte de service public et de redevance d'affermage afin de ne pas tenir compte comme le précise la DSP de

l'amortissement des dépenses des biens de remise à niveau (Tableaux 2 et 3 du courrier du 18/03/2024 soit un montant d'investissements de 855 716 € - travaux parking / remplacement chaudière).

CECI ETANT RAPPELÉ

IL EST DÉCIDÉ CE QUI SUIV,

Il est décidé de modifier l'annexe relative aux comptes d'exploitation prévisionnels 2024-2038 de la convention de délégation de service public en date du 01/07/2024 comme suit :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
Contrainte de service public	807 095	851 292	897 203	891 768	871 821	839 682	828 628	811 131	815 175	788 511	781 906	767 696	767 811
Redevance d'affermage	366 249	414 163	465 413	470 461	460 856	449 405	447 829	436 831	434 330	429 330	424 330	419 330	414 330
Avances nettes de redevances	440 846	437 129	431 790	421 307	410 965	390 277	380 799	374 300	380 845	359 181	357 576	348 366	353 481

Les autres articles et annexes restent inchangés.

Le,

Pour le Délégant,
Le Syndicat mixte Jean-Henri FABRE

Le Président

Jean-Luc CALMELLY

Pour le Déléataire,
La SAEML Cité des Insectes

La PDG

Nadine FRAYSSE